



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice... 33
Présents..... 24
Représentés..... 8
Absente..... 1

Séance n° 2

DELIBERATION N° 2017DEL-FIN-19

Le 04 avril 2017 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 mars 2017.

Sont présents :

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, H. Rigaud, C. Nourry,
D. Lo Faro, C. Régina, J.P. Homasson, N. Tchenquela, B. Lorand Pierre, R. Boivin,
R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, H. Issahnane, A. Afantchawo, S. Nasser,
V. Phalippou, K. Salim-Ouzit, F. Sans, M. Beneteau de la Prairie, P. Viceriat,
T. Machelon, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(e)s ayant donné procuration :

L. Taupin représenté par S. Nasser
P. Blas représenté par R. Boivin
E. Lazon représentée par V. Phalippou
G. Suazo représenté par C. Nourry
C. Barbarian représentée par R. Roux
L. Ponotchevny représentée par P. Viceriat
B. Zehia représentée par T. Machelon
Y. Ladjici représenté par P. Komorowski

Absente:

A. Dapra

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Vincent Phalippou est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

Vu la loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération 2016DEL-FIN-106 autorisant le reversement de la TEOM et de la redevance spéciale à l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération 2016DEL-DRH-109 autorisant la mise à disposition partielle des personnels dédiés aux compétences transférées auprès de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le projet de budget primitif 2017 de la commune ;

Considérant que le budget primitif 2017 doit être adopté avant le 15 avril 2017 ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion patrimoniale ;

Ayant entendu son rapporteur, André Deluchat

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 26 voix pour / 4 voix contre (P. Viceriat, T. Machelon, L. Ponotchevny, B. Zehia) / 2 abstentions (P. Komorowski, Y. Ladjici) ;

Article unique : Approuve chapitre par chapitre, le budget primitif de la ville pour l'année 2017 qui s'établit à 53 725 380€ réparti comme suit :

- 43 752 223€ pour la section de fonctionnement
- 9 973 157€ pour la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par le biais du virement de la section de fonctionnement pour 64 475€.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 10.04.2017



Ville de
Chevilly-Larue
Ville de France

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Service Finances

Réf :

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Vote du budget primitif de la commune - année 2017

1°) LES FONDAMENTAUX DU BUDGET 2017 DANS UN CONTEXTE DE MUTATION PROFONDE :

Alors que les craintes de déflation s'éloignent au profit d'une « reflation » qui booste le prix des actifs (matières premières et en particulier le pétrole, marchés actions, reflation de la courbe des taux...), les collectivités auraient dû bénéficier d'une revalorisation plus soutenue de leurs bases fiscales compte-tenu du retour de l'inflation.

Mais le législateur en a décidé autrement puisqu'il a décidé de changer les règles du jeu au moment où les indicateurs de hausse des prix se redressent (préférant une référence passée (+0,4%) plutôt qu'une référence prévisionnelle (+1%)) se pénalisant ainsi, toutes leurs dépenses vont être reflatées de l'inflation alors qu'une partie des recettes n'en bénéficieront pas, créant de facto un effet de ciseau.

Pour compléter ce qui paraît être une décision contra-cyclique, le désengagement de l'Etat se poursuit cette année 2017 (contribution au redressement des finances publiques, écartement de la DGF) se traduisant par une nouvelle baisse de la DGF pour l'année 2017 attendue de près de -800k€ pour le budget primitif, effaçant au passage l'atténuation de moitié de la baisse de la DGF promise et portant le montant total de la contribution à 2,147 M€ par rapport à 2013. Cette baisse 2017 s'inscrit en effet dans le prolongement des baisses observées depuis 2014, -288k€ puis -722k€ en 2015 et - 757k€ en 2016. Cette contraction des recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'accompagne d'un gel de la ressource procurée par la Métropole du Grand Paris, qui n'est autre que la fiscalité économique qui revenait à la ville en 2015 ; autrement dit, la dynamique économique ne vient plus alimenter le compte de résultat de la ville. L'intégration de la MGP a par ailleurs un autre effet pervers de pincement de l'épargne brute puisque les versements au territoire Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) par le canal du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), s'ils devaient ne couvrir que la partie des dépenses des compétences transférées non financées par des recettes propres et assurer donc une parfaite neutralité budgétaire sont aussi destinés à financer des dépenses dites transversales du territoire, créant ainsi un phénomène inflationniste supplémentaire sur ce flux FCCT.

C'est donc dans ce contexte complexe et contraint que la ville de Chevilly-Larue a dû élaborer son budget primitif 2017.

Avant toute chose, il est impératif d'indiquer que ce budget primitif 2017 est le premier budget à ne plus intégrer le compte déchets mais il en assure toujours le financement par le biais de la TEOM puisque la ville continue de voter en 2017 le taux et d'en percevoir le produit fiscal attaché ainsi que la redevance spéciale. En réalité, la ville collecte ces sommes (attendues pour 2 005k€) pour les reverser au territoire par le biais d'un compte d'atténuation de produits pour la partie TEOM (1 852k€) et par un compte de charges exceptionnelles pour la partie redevance spéciale (153k€).

Ce budget primitif 2017, marqueur des équilibres budgétaires d'une année en pleine mutation ne s'inscrit plus dans la trajectoire des précédents, mais se veut beaucoup plus offensif et résilient ; offensif car il cherche à préserver une offre de service de qualité dans un contexte toujours plus difficile en réalisant des économies de gestion substantielles de budget à budget (entre 100 et 200k€ sur les dépenses à caractère général, autour de 100k€ sur les dépenses de personnel), résilient car il s'appuie

sur une culture de gestion aujourd'hui avérée qui permet de délivrer des ressources propres en quantité suffisante, nécessaires à la consolidation des services en place et à l'accompagnement et au développement de projets futurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement, mais qui se traduit in fine par un autofinancement prévisionnel (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les charges financières) inférieur aux années passées (2 857k€ (-0,7%) versus 2 876k€ en 2016 et 3 975k€ en 2015). Outre les économies de gestion visées supra, la baisse des charges financières constitue l'autre levier majeur de baisse des charges réelles de fonctionnement qui explique un autofinancement prévisionnel attendu en 2017 se rapprochant de son homologue 2016.

Cette recherche permanente de la meilleure adéquation emplois-ressources a permis au travers de ce budget de limiter comme cela est démontré ci-dessous l'effet de ciseau déclenché par les facteurs exogènes à la collectivité évoquées ci-dessus et une production « communale » attendue en expansion pour une population toujours plus demandeuse de service public et donc des charges communales toujours plus élevées. En proforma, (en intégrant collecte et reversement des produits du compte déchets), le budget primitif 2017 est en progression de +0,9% pour sa partie recettes RRF à 43 641k€ quand sa partie dépenses DRF s'inscrit en hausse de +1% à 40 784k€, péréquation incluse.

En réalité, retraité du reversement TEOM et redevance spéciale (-2 005k€) et de la contribution au projet BAVES (-300k€), les DRF progressent très légèrement par rapport à 2016 (+0,5%) hors péréquation à 34 933k€ quand les RRF cette fois-ci retraitées (hors effet TEOM, redevance spéciale et BAVES) s'inscrivent également en légère progression de +0,5% à 41 336k€.

Ceci démontre à quel point il était utile de mettre en place un travail d'évaluation des politiques publiques pour aboutir à ce schéma budgétaire qui malgré tout reste en deçà des autofinancements prévisionnels des exercices antérieurs mais permet, à isopérimètre et hors péréquation de neutraliser l'effet de ciseau.

Les RRF sont par ailleurs soutenues par une évolution favorable des bases ménages attendues autour de +1,68% et +0,49% respectivement pour la taxe d'habitation et le foncier bâti assortie d'une augmentation contenue de +2% de la pression fiscale.

L'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui s'est substituée à la fiscalité économique a fait l'objet d'une notification provisoire de la MGP sur une base de 20 063k€, identique à celle perçue en 2016 composée pour rappel du panier de taxes (cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB)) et de la compensation suppression de la part salaires (CPS).

Les autres dispositifs fiscaux (taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée ou encore taxe de séjour) procurent des ressources devenues indispensables à la couverture du fonctionnement de la ville pour respectivement 215k€, 50k€ et 120k€. A ces dispositifs fiscaux s'ajoutent les impôts indirects (taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), taxe additionnelle sur les droits de mutation, droits de voirie pour respectivement 68k€, 372k€, 450k€ et 50k€).

Enfin, les ressources en provenance de la géothermie font également partie du noyau dur des RRF, 56k€ s'agissant de la redevance d'occupation du domaine public communal, 35k€ au titre des dividendes s'agissant de la SEMHACH détenue à hauteur de 25% par la ville de Chevilly-Larue.

A noter qu'une reprise sur provision est envisagée à hauteur de 300k€ pour permettre le financement d'une contribution aux BAVES. L'approche prudentielle menée ces dernières années (422k€ de provisions dotées à ce jour) autorise donc la ville à reprendre une partie de ces provisions pour le montant envisagé ci-dessus.

Enfin, la stratégie tarifaire qui perdure depuis plusieurs exercices et « recalibrée » à chaque printemps puis mise en œuvre à la rentrée de septembre favorise toujours l'accès aux activités pour le plus grand nombre, permettant d'accroître les fréquentations et donc in fine les facturations (+6,42% à 2 665k€).

Ici encore, ce montant doit s'apprécier en fonction des éléments nouveaux qui le composent et en particulier la refacturation à compter du 1^{er} janvier 2017 des agents mis à disposition du territoire (136k€) pour l'ensemble des compétences transférées en 2016 (déchets, assainissement et PLU). Cet effet neutralisé, la progression n'est plus que de +1% à 2 529k€.

Côté dépenses DRF, elles évoluent de -1,6% pour les charges à caractère général à 6 901k€ une fois la base 2016 retraitée des OM, -0,05% pour les dépenses de personnel à 23 400k€ (base retraitée) et +12,2% s'agissant des autres dépenses de gestion courante également retraitées des OM (BAVES). Cette progression doit être reconsidérée 1/au vu de la base 2016 qui n'intégrait pas le fonds d'amorçage de l'EPIC Théâtre anticipé sur 2015 (235k€) alors que la totalité de la contribution 2017 figure au budget primitif, 2/au vu du FCCT 2017 estimé à 83k€ alors qu'il ne figurait que pour un montant symbolique en 2016 (1k€). Une fois ces 2 variables neutralisées, la progression n'est plus que de +2,2% à 3 660k€.

En réalité, compte-tenu que le FCCT est le seul canal utilisable au sens de la loi NOTRe par la ville pour procéder au versement en direction du territoire, il devra également intégrer les 300k€ de contribution BAVES avec alors au final une valeur faciale de 383k€ ;

La maîtrise des dépenses DRF passe également par une anticipation réaliste de l'évolution de la péréquation horizontale. Si le FNGIR ne devrait pas connaître d'évolution, le FPIC et le FSRIF demeurent de fortes variables d'atténuation des produits RRF ; de budget à budget, l'évolution est favorable puisque la contribution au FPIC 2016 a été en réalité minorée au regard de l'inscription budgétaire 2016, l'intégration à la MGP ayant fait baisser mécaniquement le PFIA (potentiel financier agrégé du territoire), et donc la contribution globale de l'établissement public territorial (territoire+villes membres) et donc la contribution des communes membres. La prévision 2017 fait état d'une progression de +36,7% à 1 800k€. En effet, même si l'enveloppe associée reste inchangée (1Md€), la nouvelle carte intercommunale finalisée au 1^{er} janvier 2017 va voir le nombre de regroupements intercommunaux progresser, augmentant alors la population DGF « pondérée » prise en compte pour le calcul du PFIA moyen par habitant. Ce dernier devrait alors baisser, ce qui va provoquer une augmentation de l'écart du PFIA de l'EPT par rapport à cette moyenne et déclencher une hausse du prélèvement. A contrario, cette progression du nombre de regroupements intercommunaux pourrait aboutir à faire augmenter le nombre de contributeurs et faire baisser la valeur de point.

Enfin, la loi de finances 2017 a introduit une revalorisation du plafond de la contribution FPIC des ensembles intercommunaux (FPIC 2017 de l'ensemble intercommunal (EPT+villes) + FSRIF 2016 des communes membres <= 14% des recettes territorialisées au lieu des 13% jusqu'alors), ce qui constitue un autre facteur inflationniste de la contribution.

Quant au FSRIF, la prévision 2017 reprend la progression de l'enveloppe décidée en loi de finances 2017, +6,9% à 709k€, toutes choses égales par ailleurs.

Le programme d'équipement s'établit à 7 450k€ en progression de +48,9% par rapport au budget primitif 2016 ; remboursement de la dette inclus, les dépenses réelles d'investissement ressortent à 9 862k€ (+34,4%).

Ces dépenses d'investissement sont financées pour 62,3% par des ressources propres (autofinancement, subventions d'investissement, dotations diverses) et pour le solde par recours à l'emprunt (37,7%).

A propos de la dette, 1/le remboursement en capital prévu au bp2017 (2 357k€) représente 7,8% de l'encours au 1^{er} janvier 2017 (30 149k€) ; 2/le taux moyen attendu pour 2017 est de 2,83% ; 3/ sur la base du stock de dette au 1^{er} janvier 2017, la capacité de désendettement ressort à 8,1 années ce qui est la marque d'une baisse importante de l'épargne brute dont les causes ont déjà été pointées ci-dessus.

La dette ville a atteint son point culminant en mars 2015 avec un plus haut à 31,7m€ ; toutes choses égales par ailleurs, avant tout nouveau recours à la dette, le capital restant dû au 31 décembre 2017 sera de 27,7m€, soit un désendettement de 4m€ sur l'intervalle.

Au 1^{er} janvier 2017, la durée de vie résiduelle de la dette est de 15 ans et 3 mois, sa durée de vie moyenne (durée de vie nécessaire pour rembourser la moitié du capital appelée aussi vitesse moyenne de remboursement du prêt) est de 7 ans et 3 mois.

Le budget dédié aux dépenses de personnel s'établit à 23 400k€, soit une évolution favorable de -0,4% par rapport au bp2016 (non retraité), conséquence d'une gestion prévisionnelle ajustée compte-tenu des variables explicatives suivantes 1/ stabilité des effectifs sur 2017 par rapport à 2016, 2/ réduction

« technique » de la masse salariale du secteur environnement-infrastructures du fait du transfert de 3 postes au territoire Grand Orly Seine Bièvre dans le cadre du transfert de la compétence déchets, 3/ création d'une action d'animation de rue nécessitant le recrutement de 3 animateurs pour renforcer le service municipal de la jeunesse, 4/ intégration du coût lié à 4 tours d'élections, 4/ décisions gouvernementales (4.1/ augmentations des taux de contributions aux caisses de retraite (CNRACL, IRCANTEC) et URSSAF, 4.2/ augmentation de la valeur du point de 0,6% en juillet 2016, 4.3/ réformes statutaires issues du protocole d'accord portant sur les parcours professionnels, les carrières, et les rémunérations (PPCR).

Quant au budget dédié aux associations, il s'établit à 2 688k€ pour la composante fonctionnement (refacturation des dépenses de personnel mis à disposition au Théâtre et au COS comprise, et à 90k€ pour la composante projets.

2°) LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT :

Le budget primitif de fonctionnement 2017 s'établit à 43 752k€.

Présentée conformément à la grille de lecture des conférences budgétaires, la revue s'opère dans l'ordre lexicographique, dépenses puis recettes.

Il s'agit de l'ensemble des projets pilotés par les services municipaux qui structurent la vie et le coût des services publics locaux. Ces projets sont estampillés nouveaux ou reconduits, agenda 21 et politique publique concernée.

a/ Les services opérationnels :

ACTION SOCIALE :

Le budget de fonctionnement s'établit à 362k€, soit une baisse de -4,9% par rapport au budget 2016. Le service poursuit ses actions en faveur des publics fragilisés. Cette baisse s'explique par un effort de gestion du service mais également par le transfert en 2017 de la permanence psychologique d'aide aux femmes victimes de violences conjugales au service Petite Enfance.

La ville maintient sa participation au fonds de solidarité habitat (2,9k€), à l'aide d'urgence du Val-de-Marne pour le relogement (5,7k€), à l'amélioration de l'habitat avec Soliha (3,5k€), à l'observatoire social (1,4k€), aux cours de langue française et à la sortie des familles (12k€). Les actions « santé » sont reconduites (SISID, participation téléalarme, maintenance défibrillateurs, SAMU) pour 84,9k€. Le budget du foyer Gabriel Chauvet est passé à 10,2k€, ainsi que la subvention au CCAS de 251,5k€.

L'aide d'urgence du Val de Marne est également reconduite (5,7k€).

Les recettes attendues s'élèvent à 461,4k€, soit une baisse de 2,1% qui s'explique à la fois par une diminution des participations des usagers, liées à une moindre fréquentation et par la baisse des recettes locatives du parc de logements privés de la ville.

Masse salariale dédiée 2017 : 1 185k€.

CONSERVATOIRES :

- Arts plastiques :

En recul (-3,1%) par rapport à 2016, le budget de fonctionnement s'établit à 31k€. Il comprend la découverte du street art (7k€), l'exposition autour de la réalisation de la fresque sur le mur de la coulée verte suite au concours organisé par la Direction du développement durable, l'exposition des élèves de la maison des arts plastiques, l'exposition OUJEVIPO sur les jeux vidéo en partenariat avec la médiathèque Boris Vian (8,7k€), les ateliers d'art numérique sont reconduits pendant les vacances scolaires (2,5k€). Les budgets petit équipement (7,5k€) et modèle vivant (3k€) viennent s'y ajouter.

Masse salariale dédiée 2017 : 169k€.

- Conservatoire de musique et danse :

Le budget s'élève à 45k€ (+2,2%) par rapport à 2016. Cette année le directeur a choisi de cibler les actions du conservatoire en direction du public « jeunes » (enfants et adolescents), ce qui se traduit en pratique par une augmentation du nombre de concerts, des concerts plus courts et plus accessibles pour les familles chevillaises. La mise en valeur des musiques actuelles et des musiques populaires (soirées concert) est poursuivie en 2017. Les projets structurants (classes musicales, concerts des chorales, spectacles de danse) sont reconduits. Les partenariats avec la Maison pour tous (soirées dansantes), le SMJ et les collégiens restent prépondérants dans la réalisation des projets. Un concert de jazz suivi du groupe Orkestronika sont programmés au théâtre pour fêter le 20^{ème} anniversaire du conservatoire (9,3k€).

Les recettes attendues s'élèvent à 127,6k€ soit une augmentation de presque 3%.

Masse salariale dédiée 2017 : 863k€.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette direction est nouvelle dans l'organisation de la ville. Le budget, auparavant intégré à la direction de l'urbanisme, est de 41k€. Il est structuré autour de deux actions stratégiques : animation du relai énergie (25k€), cette action intégrant l'aide à l'isolation des combles (10k€), accompagnement de nouvelles actions de l'agenda 21 (16,5k€). Le projet artistique sur le mur de la RTE, d'un montant de 30k€, est affecté au PPI (investissement).

La masse salariale est estimée à 165,2k€.

ECONOMIE :

Avec un montant de 99k€, le budget est en progression de +3,1%. Il intègre les trois actions traditionnelles du secteur : les brocantes, le marché campagnard, le marché de Noël, pour un budget de 3,2k€. Le marché campagnard, pour 24,6k€. Le budget du marché de Noël est de 54,4k€. L'évaluation permettra sans doute de revoir à la baisse les dépenses de fonctionnement (sécurité...).

Le lien avec les commerçants et les outils de redynamisation économique et commerciale (études) représentent 20k€. Cette année, un investissement de 10k€ permettra d'actualiser et de moderniser la signalétique commerciale de la ville. Les petits déjeuners d'entreprise continueront à être organisés.

Le montant de la masse salariale est estimé à 162,8k€.

Le budget de la fête du jardinage est transféré à l'économie.

ENSEIGNEMENT :

Le budget de l'enseignement diminue (-2,2%) par rapport au budget de 2016 pour s'établir à 745k€. Il permet notamment de financer des actions pérennes : les classes d'environnement et les classes de cirque (275k€), le matériel scolaire, principalement des manuels (65k€), l'ALSH périscolaire et les TAP ainsi que l'ALSH mercredi et vacances scolaires (118k€), les mini séjours et les séjours (99k€), le fonctionnement de la ludothèque (renouvellement des jeux pour 3k€).

L'année 2017 est marquée par les événements suivants : 1/ une classe de maternelle fermera et une classe de CP sera ouverte à Pasteur, 2/ les nouveaux programmes en élémentaire imposent le renouvellement des manuels, 3/ pour l'accueil des enfants en ALSH extrascolaire, périscolaire et TAP et mini séjour : 5 sites maternels et 1 site élémentaire en extrascolaire (400 enfants par jour de fonctionnement), 5 sites maternels et 4 sites élémentaires en périscolaire (1 350 enfants par semaine en TAP, 400 enfants par jour en accueil), l'accueil périscolaire est maintenu le matin, le soir et le mercredi, les activités proposées sont toujours en lien avec le PEL, 4/ 6 mini séjours seront organisés pour les enfants des classes maternelles et élémentaires d'une durée de 5 jours chacun (2 au printemps et 4 en été), 14 places par séjour (84 enfants), 5/ 4 séjours seront proposés aux enfants des classes élémentaires (2 en hiver, 2 en été). L'évaluation permettra de repositionner les offres.

Les dépenses de structure concernent principalement les moyens techniques (anciennement hygiène des locaux, 62,2k€), la pharmacie pour les écoles et pour l'ALSH (respectivement 1,8k€ et 2,6k€), l'entretien du linge (9k€). Les autres dépenses de gestion (subvention à la Caisse des écoles et participation aux frais de scolarité pour respectivement 94k€ et 2,4k€) viennent compléter ce budget.

Enfin, une subvention exceptionnelle (4,2k€) à l'association TIGRE pour les fitdays est également prévue.

Les recettes sont inscrites à hauteur de 1 469k€ en baisse par rapport à 2016 (5,8%), elles proviennent principalement des participations des familles (1 068k€) pourtant en augmentation (+2,6%) et les subventions dont la Caf (401k€) qui diminuent (22,6%).

Masse salariale dédiée 2017 : 5 701k€.

ETAT CIVIL – ELECTIONS :

Le budget, à 9,41k€, reste stable par rapport à 2016. Les affaires générales et la documentation restent identiques chaque année. Par contre, nous serons en année électorale (4 élections prévues en 2017), ce qui ne modifie pas le budget du service, mais nécessite de prévoir des heures supplémentaires en personnel.

Le financement est en augmentation, à hauteur de 20,2k€, avec une hausse des recettes des concessions funéraires, passant de 3k€ à 10k€.

La masse salariale est estimée à 319,1k€.

MEDIATHEQUE :

Le budget est en baisse (-13 %), avec 143k€. Les 12 projets sont poursuivis en 2017, l'accent est mis cette année sur la démocratisation d'accès aux nouvelles technologies (6,3k€), et le développement de la place de la musique vivante à la médiathèque avec la création d'un fonds de partitions et de méthodes d'apprentissage et d'auto-formation (2k€), et un investissement de 2k€ pour l'achat d'un piano numérique. Trois nouveaux projets sont programmés : un atelier lecture à voix haute (1,5k€), des rencontres littéraires en milieu scolaire (1k€), et les 10 ans de la médiathèque, avec un événement festif à la clé (7k€). Le renouvellement des fonds documentaires (livres, cd, et dvd) est de 52,2k€, soit légèrement moins qu'en 2016. Il sera lui-même évalué.

La masse salariale est estimée à 781,3k€.

PETITE ENFANCE :

Le budget dépenses augmente de manière importante, à 209,46 k€, soit une progression de 39,6%. Il s'agit d'un budget de fonctionnement des structures de la petite enfance, incluant la coordination de la petite enfance, et non d'un budget de projets. Les budgets des crèches sont les suivants : Maison bleue (17,8 k€, stable), Crèche familiale (10,5 k€, +14%), Gaston Variot (31,05k€, stable), les Petites Colombes (32,15k€, +6,5%), et le RAM (76,8 k€, +56,7%). La forte augmentation des dépenses du RAM s'explique par la hausse importante de l'allocation différentielle et par la reprise dans ce périmètre des actions (violences faites aux femmes (26,8k€) et parentalité (4k€)), précédemment dans les périmètres action sociale et enseignement enfance. Par ailleurs, les dépenses de la coordination de la petite enfance représentent 10,3k€ (+9,6%).

Il convient de préciser que le secteur a des recettes très importantes, avec d'une part les participations des familles (440 k€, stable), et d'autre part, les subventions de la CAF (PSO, PSU, et CEJ) pour un montant de 1 728,4k€ (-1,8%). A noter qu'un nouveau CEJ est en cours d'élaboration avec la CAF, créant une incertitude sur le montant des recettes. Au total, les recettes représentent 2 138,4k€ cette année, en baisse de 2,8%.

Le montant de la masse salariale est estimé à 2 958,6k€.

RELATIONS INTERNATIONALES :

Le budget alloué aux relations internationales diminue (24%) pour s'établir à 86,5k€. En 2017, les principales actions sont : le déplacement de l'orchestre philharmonique à Pougne Hérisson pour 2 concerts (8k€), l'échange de collégiens avec les villes de Martorell (15,8k€) et de Hochdorf (1,6k€), une rencontre protocolaire pour la mise en place d'un projet de coopération avec la ville de Victoria (11k€), le suivi du projet de coopération avec la ville de Dieuk pour réhabiliter le hangar du conseil des sages (5,5k€), la poursuite du programme de lutte contre la malnutrition en milieu scolaire pour les enfants de moins de 6 ans dans les écoles rurales de Yen Bai (2,4k€).

Le budget comprend en outre des frais de fonctionnement (1,9k€). Les recettes sont inscrites à hauteur de 2,2k€ et correspondent à la participation des familles pour l'échange des collégiens.
Masse salariale dédiée 2017 : 131k€.

RESTAURATION :

Le budget est en hausse de +2,3% à 1 000,5k€. Pour répondre aux contraintes budgétaires, le poste des achats de denrées alimentaires est stable avec 760k€. Cette année encore, le nombre de repas estimé est en hausse : avec 324 000 repas servis en 2016, l'estimation 2017 étant de 360 000 repas, soit 36000 repas de plus (+10%). Le secteur a amélioré sa politique d'achat de denrées alimentaires. Du point de vue du financement, la contrepartie en recettes dues à la participation des familles reste stable aussi à 600k€, et se trouve inscrite dans le budget global de l'enseignement. Les autres postes principaux de dépenses correspondent à : prestations fêtes et cérémonies (61 k€, en hausse de 11%), maintenance des équipements de cuisine (44 k€, en hausse de 26%), produits jetables alimentaires. Le budget était de 41,4k€ en 2016 (28k€, en hausse de 12%), les produits d'entretien et d'hygiène (18 k€, en hausse de 80%), les analyses bactériologiques (7,3k€, stable). L'évaluation portera sur les prestations des fêtes et cérémonies, le gaspillage alimentaire.
Le montant de la masse salariale est estimé à 1 343,3k€.

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE :

Le budget du service est de 208k€, en contraction de -0,9%. S'adressant aux publics collégiens, lycéens et jeunes adultes, les actions principales et récurrentes sont : les séjours collégiens (30k€, -10%) et lycéens (10k€, -40%), qui connaissent une légère baisse de participation ; les ateliers cirque (34,9 k€, + 3%), l'atelier hip hop (24,1 k€, - 12%), les espaces collégiens (14 k€, stable), lycéens (10 k€, stable), et jeunes adultes (13,7k€, en hausse de 7,8%), les chantiers jeunes (2,5 k€). Cette année, une nouvelle action est mise en place, avec trois animateurs de rue, représentant une hausse de 20% des charges en personnel (+100k€). Par ailleurs, un projet pour réaliser un séjour solidarité, en remplacement de la Mauritanie, est en cours d'élaboration (4,5k€). D'autre part, les dispositifs d'aides au permis de conduire (15k€), à la première installation (2k€) ou à la mutuelle étudiante (2k€) sont toujours proposés.

Le financement a été plus important que prévu en 2016, à 102,9k€, au lieu de 89,2k€. Pour 2017, il est estimé à 82 k€, en baisse de 7,8%, et dépendra pour une part importante des conditions du nouveaux CEJ en discussion avec la CAF.

Le montant de la masse salariale est estimé à 635,8k€.

SPORTS :

Le budget du service diminue (-14,8%) pour s'établir à 70,7k€. Il sert d'une part à gérer et entretenir les équipements sportifs municipaux (51,5k€), dont la piscine municipale fermée pour travaux en 2017, contraignant au transfert des activités aquatiques à la piscine de Villejuif (location de cars à hauteur de 7k€), et d'autre part à financer des « initiatives sportives » (soirée des sportifs, boucles chevillaises, journées sportives scolaires, forum des sports et les planches de l'été 2017) à hauteur de 26,7k€.

Les recettes sont inscrites en baisse de 38,5k€, notamment en raison de la fermeture de la piscine.

Masse salariale dédiée 2017 : 1 185k€.

TRANQUILITE PUBLIQUE :

Les dépenses de fonctionnement sont maintenues à 20,9k€, un effort important ayant été fourni les années précédentes. La brigade équestre et son entretien représente la majeure partie du budget (12,6k€), le reste est destiné à la surveillance de la voie publique et principalement à l'équipement des agents (casques, bottes, vêtements de travail). Les recettes sont estimées à 20k€ et proviennent des procès-verbaux dressés au titre des infractions commises sur la voie publique.

Masse salariale dédiée 2017 : 453k€.

URBANISME :

Le budget représente 65,2 k€, à comparer aux 63,6 k€ pour 2016, soit une légère progression (+ 2,5%). Le périmètre du budget de la direction change, puisque le développement durable devient une direction à part entière cette année, et n'est donc plus intégrée au budget de l'urbanisme. La gestion locative représente 47,6 k€ (+22%), les frais de procédure patrimoniale 7k€ (+40%), la reprographie et travaux graphiques 10,6k€ (+400%). En ce qui concerne le financement, il faut noter les loyers perçus pour 20k€.

La part de la masse salariale est estimée à 119 k€.

VIE ASSOCIATIVE :

Le budget de la vie associative diminue légèrement (2,5%) en 2017 pour s'établir à 11,8k€. Il permet notamment de financer le fonctionnement des comités de quartier (6,4k€) et la soirée des associations (5k€).

b/ Services supports :

COMMUNICATION :

Le budget s'inscrit en baisse à 345k€ (-4,2%) par rapport au budget 2016. Ce budget permet le financement des actions des différents services (affiches, prospectus, invitations, dépliants).

Il comprend entre autres la conception, l'impression et la distribution du journal municipal (176,8k€), l'achat d'espaces publicitaires, le journal du personnel et le site internet de la ville.

Masse salariale dédiée 2017 : 593k€.

DOCUMENTATION :

Le budget dédié s'élève à 13,1 k€ soit une baisse de 28,4%, il est affecté aux archives de la ville (rangement et traitement) et la documentation (élus et administration). L'évaluation portera sur la documentation.

Masse salariale dédiée 2017 : 135k€.

DST :

Le budget de la Direction des services techniques représente une part importante du budget (37,7%) en 2017 2 612k€.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'EPT 12 est chargé de la compétence déchet, mais en 2016 la commune a continué d'assurer cette compétence via une convention de gestion avec le Territoire. A partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence est pleinement assurée par le Territoire, donc les dépenses afférentes sortent du budget de la ville.

Ce budget regroupe plusieurs secteurs : l'environnement et la voirie (661k€), la logistique (460k€) et le patrimoine bâti (1 512k€).

Le patrimoine bâti représente le principal budget de la DST (57%), il repose notamment sur les fluides (1 115k€) et les contrats de maintenance et d'entretien du patrimoine communal (269k€). Concernant l'environnement et la voirie (25%), l'action « faites du jardinage » est transférée dans le budget du service Economie. Ce budget comprend les prestations et les fournitures nécessaires à l'entretien des espaces verts (135k€) et de la voirie (525k€). Le budget logistique (17%), quand à lui, comprend les fournitures nécessaires aux travaux réalisés en régie (quincaillerie, maçonnerie, peinture et brosse, électricité, plomberie, serrurerie et menuiserie) et les vêtements de travail des agents (123k€), ainsi que le matériel nécessaire au fonctionnement du garage (279k€), et enfin l'ensemble des fournitures de bureau et matériel nécessaire au fonctionnement des services municipaux (58,7k€). La légère diminution observée par rapport à 2016 s'explique par le transfert de l'entretien du parc de copieurs au service informatique.

Les recettes inscrites à hauteur de 32,4k€ proviennent de la location des jardins, des droits de voirie, de la location des antennes de téléphonie.
Masse salariale dédiée 2017 : 3 084k€.

FINANCES :

Ce budget ressort à 274k€ (-6,37%) ; fédérant l'ensemble des dépenses transversales non affectées (affranchissement, télécommunication, frais de mission, cotisations diverses, fiscalité patrimoniale, indemnités...), ce budget s'inscrit en baisse, les principales composantes que sont les télécommunications (114k€) et l'affranchissement (92k€) étant parfaitement maîtrisées.

Les autres dépenses de gestion courante concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement aux associations. Elles ressortent à 2 688k€ (refacturations des mises à disposition de personnel inclus), complétant l'effort de la ville en direction des satellites autres que le CCAS et la Caisse des écoles qui dépendent eux des secteurs action sociale et enseignement enfance vus précédemment.

D'autres dépenses de gestion courante enfin (contingent incendie (312k€), admission en non-valeur (7k€), créances éteintes (3k€) et cotisations diverses (3k€)) figurent également sur ce secteur.

A noter que depuis 2016 et l'intégration de la MGP, le versement au FCCT stricto sensu décrit ci-dessus qui ressort à ce stade à 83k€ figure dans ce périmètre ; comme évoqué dans les premières pages de ce rapport, un autre élément de financement (contribution aux BAVES (300k€)) vient majorer ce montant pour le porter à 383k€

Dans la partie exceptionnelle, sont inscrites les subventions destinées à financer des projets particuliers ; budgétées à 90k€, elles soutiennent le tissu associatif dans l'accomplissement de projets débattus en conférences budgétaires puis en commissions.

Côté recettes, les impôts et taxes constituent la première recette en terme d'importance (85,18% des recettes réelles de fonctionnement) ; ressortant à 20 063k€, l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) qui reprend la fiscalité entreprises et la CPS représente en structure 53,9% des RRF ; la fiscalité ménages (13 981k€) ressort à 32% des RRF – pression fiscale de +2% couplée à une évolution des bases nettes de TH et TF respectivement de +1,68% et +0,49%.

La fiscalité indirecte [(taxe sur les pylônes (68k€), taxe sur l'électricité (372k€), taxe additionnelle sur les droits de mutation (450k€), la taxe locale sur la publicité extérieure (215k€), la taxe de séjour (120k€) et les droits de voirie (50k€)] complète le dispositif.

La TEOM votée et collectée par la ville pour être reversée via le FCCT à hauteur du montant perçu attendu (1 852k€) au territoire du GOSB vient gonfler artificiellement en structure la composante fiscale de ce budget primitif 2017.

La fiscalité indirecte et la TEOM représentent 7,17% en structure.

La péréquation horizontale attendue (3 546k€ décomposé comme suit 1/FSRIF pour 709k€, 2/FPIC pour 1 800k€, 3/FNGIR pour 1 037k€) va ponctionner à due concurrence soit plus de 25%, le produit fiscal attendu des impôts ménages.

Côté dotations et compensations de l'Etat (6,56% des RRF), les projections attendues en matière de péréquation verticales montrent que la ville « contribue » toujours aussi fortement – baisse des dotations oblige - en ne percevant plus en 2017 qu'une DGF réduite de 218k€ (contribution au redressement des finances publiques 2017 pour 380k€ et écrêtement pour un montant analogue autour de 400k€) accusant une baisse de -77,7% par rapport à 2016 (981k€).

Les autres composantes regroupée au sein de la variable d'ajustement de l'ex-enveloppe normée subissent à leur tour une baisse de -39,9% ramenant la ressource « dotations compensatrices » de 291k€ à 176k€.

La DSU malgré la réforme adoptée en loi de finances 2017 devrait rester identique à l'année passée (81k€).
Au final, l'ensemble du dispositif (dotation forfaitaire+DSU+allocations compensatrices) baisse de -64,9% à 474k€..

Le bouclage du financement du fonctionnement est réalisé par les produits des services (2 665k€) qui représentent en structure 6,11% des RRF et les autres produits de gestion, les produits financiers et la reprise de provision (943k€) qui assurent 2,16% des RRF.

Masse salariale dédiée 2017 : 322k€

INFORMATIQUE :

Le budget est en hausse de 18,8% par rapport au budget 2016 et s'établit à 176,6k€. Les actions structurantes sont reconduites modulo les révisions de prix, la maintenance des logiciels métier pour 87,6k€ (+11,02%), la maintenance du matériel et des logiciels d'infrastructure pour 28,4k€ (+24%), le reste couvre les consommables et les réparations, la maintenance du parc informatique des écoles (13k€), les prestations de service pour les sites web de la ville (10,3k€), les prestations informatiques (hors contrat de maintenance), la maintenance de la téléphonie (11,6k€), la maintenance de la fibre optique (7,6k€) et la location et le coût à la page du parc multifonctions (imprimantes, scanners) (13,2k€).

Masse salariale dédiée 2017 : 324k€.

PERSONNEL :

Les dépenses de fonctionnement de la direction des ressources humaines s'inscrivent en baisse de 5% par rapport au budget 2016 et s'établit à 362,6k€. Il s'agit de dépenses récurrentes, comprenant notamment la formation (41k€), les vêtements de travail (25k€), les frais d'annonce pour le recrutement (20k€), les frais de déplacement incluant le transport et les congés bonifiés (48k€), les indemnités des régisseurs, la campagne de vaccination contre la grippe, la maintenance de l'outil d'archivage (KARDEX), les cotisations diverses (17,5k€) et la documentation.

Le service reçoit une aide pour les emplois d'avenir (17k€).

Masse salariale dédiée 2017 : 718k€.

SERVICE JURIDIQUE :

Le budget s'établit à 32,5k€ soit une baisse de -2,4% par rapport au budget 2016, il est principalement utilisé pour des prestations d'assistance juridique (30k€), le reliquat permet de financer la documentation technique.

3°) LES PROJETS EN INVESTISSEMENT :

Le budget primitif d'investissement 2017 s'établit à 9 973k€.

a/ Dépenses d'équipement :

Les dépenses d'équipement (en progression de +48,9% à 7 450k€) se déclinent comme suit :

-1/ études et logiciels : 136,5k€

-2/ subventions d'équipement versées : 98,5k€

-3/ acquisition de mobilier et matériel : 366k€

-4/ acquisitions foncières : 272,7k€

-5/ travaux sur opérations pluriannuelles : 5 224,7k€ (cf. PPI)

-6/travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine : 603,9k€ (cf. liste entretien patrimoine bâti)

-7/ travaux d'entretien et de maintenance de la voirie : 450k€ (cf. liste entretien voirie)

-8/ autres travaux sur opérations pluriannuelles (micro-projets cœur de ville, mise en accessibilité, matériel restauration, remboursement SIPPREREC) : 298k€

b/ Dépenses financières :

Il est prévu de rembourser en capital 2 357k€ conformément aux tableaux d'amortissement des emprunts en portefeuille.

c/ Recettes d'équipement et recettes financières :

- 1/ autofinancement prévisionnel dégagé : 2 857k€
- 2/ autres ressources propres : 2 937k€ (dont FCTVA et taxe d'aménagement pour 1 059k€, subventions et dotations pour 1 857k€ et amendes de police pour 21k€)
- 3/ autres immobilisations financières (FDR) : 55k€
- 4/ produits des cessions d'immobilisation : 292k€
- 5 emprunt pour solde : 3 721k€

L'équilibre réel sur l'exercice 2017 se vérifie à partir de la relation suivante :

.ressources propres (6 141k€) > remboursement en capital (2 357k€)

Vu,
La Directrice générale des services.